

Elections professionnelles 2018

2ème réunion du groupe de travail à la DGCCRF

La direction générale organisait un deuxième groupe de travail, le 13 mars, afin de continuer d'aborder concrètement les prochaines élections professionnelles qui se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre prochain (vote électronique au Ministère pour les CAP et les CT).

Ce deuxième groupe avait pour but d'aborder des questions plus techniques mais aussi de nous informer d'une part sur le panel de services retenus pour les élections tests et d'autre part sur la répartition des représentants du personnel dans les différentes instances du Ministère de l'Economie et de la DGCCRF.

(Nota : l'organisation des élections à l'urne prévue le 6 décembre en DDI et DIRECCTE/ DIECCTE ne relèvent pas de la DGCCRF).

Les services retenus pour le test

Les élections test se dérouleront du 9 au 13 avril sur les services suivants :

Listes électorales	Agents
DIRECCTE Normandie	28
DDPP Calvados	18
DIECCTE Martinique	29
Sous-direction 2 (Administration centrale)	81
SICCRF	65
Organisations Syndicales	8
	229

L'ouverture du portail électeur se fera le lundi 9 avril, les opérations de vote auront lieu les mercredi 11 et jeudi 12 avril, la clôture et le dépouillement des votes ayant lieu le vendredi 13 avril au matin.

Solidaires a demandé à ce que l'une des deux directions impactées par la PFAI (politique de filtrage d'accès à l'internet Cf [message solidaraires 2018-11 du 7 février 2018](#)) à savoir la DDCSPP28 et la DDPP91, soit incluse dans le dispositif de test.

La direction générale a répondu qu'à ce stade il n'était possible d'élargir le panel mais qu'un test spécifique serait effectué avec des agents de ces services pour s'assurer que le filtrage ne fait pas obstacle au processus de vote.

Ce test permettra notamment de détecter d'éventuels problèmes techniques.

Les élections du mois de décembre

La direction générale va s'efforcer d'avancer au mois de juin les CAP de promotions dans la mesure où ces dernières vont mécaniquement impacter les listes électorales.

A ce stade, la décision est quasiment actée pour les CAP C et B, mais n'est pas encore prise pour les promotions de B en A et les promotions A+.

Les élections de cette année apporteront deux modifications importantes pour les agents du Ministère avec la mise en place du vote électronique et l'obligation dans toute la Fonction Publique de présenter des listes composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la proportion femmes / hommes représentés au sein de l'instance concernée.

Pour la DGCCRF la répartition de la représentation du personnel sera la suivante :

CAP N°	Corps et grades	Nombre de sièges		Nombre de candidats*	
		Titulaires	Suppléants	Femmes	Hommes
1	CSR	0	0		
	DD 1ère classe	1	1		
	DD 2ème classe	1	1		
	IP	2	2		
	Total	4	4	3 ou 4	5 ou 4
2	Inspecteurs	4	4	4 ou 5	4 ou 3
3	Contrôleurs principaux	2	2		
	Contrôleur 1ère classe	2	2		
	Contrôleur 2ème classe	2	2		
	Total	6	6	7 ou 8	5 ou 4
4	ACP 1ère classe	1	1		
	ACP 2ème classe	1	1		
	AC	1	1		
	Total	3	3	5 ou 6	1 ou 0
CCP	Contractuels A				
	Contractuels B				
	Contractuels C				
	Total	1	1	1 ou 2	1 ou 0
CCP	Contractuels dits Berkani	1	1	1 ou 2	1 ou 0

*Arrondi inférieur ou supérieur au choix du syndicat

Comités techniques CCRF		Nombre de sièges		Nombre de candidats*	
		Titulaires	Suppléants	Femmes	Hommes
Comité technique personnel et missions		10	10	11 ou 12	9 ou 8
Comité technique de service central		8	8	9 ou 10	7 ou 6

*Arrondi inférieur ou supérieur au choix du syndicat